



Pourquoi ils ont boycotté la réunion ?

PÊCHE AU BAR Ils n'avaient pas répondu à l'invitation du Comité régional des pêches

Mi-octobre, le Comité régional des pêches (CRPM) organisait une réunion au port de Capbreton afin de dépassionner le climat entre pêcheurs de bars (lire « Sud Ouest » du 17 octobre). À l'origine de la polémique, une pétition sur Internet incriminant la pratique de certains pêcheurs professionnels. À cette réunion d'information, participaient les représentants de l'État, des scientifiques de l'Ifremer, des élus, de nombreux pêcheurs professionnels et deux pêcheurs de loisir soustonnais. L'absence de l'auteur de la pétition et de représentants de la pêche de loisir avait été déplorée. Ceux-ci expliquent leur choix.

« Quand le député Jean-Pierre Dufau indique ne jamais avoir été sollicité, note Philippe Garcia, auteur de la pétition se définissant comme pêcheur récréatif engagé, je rappelle qu'une demande a été adressée à chacune des 23 communes de la côte landaise et girondine [...] les 9 et 10 août derniers. Elle est publiée sur la page Facebook de la pétition. Moi aussi, j'ai "regretté" la non-réponse des deux maires d'Arcachon et de Capbreton. » Sur le choix du moyen de la pétition décrié par Jean-Pierre Dufau, il répond : « Si les pétitions sont "en vogue", c'est que les citoyens, lassés par les scandales et les dysfonctionnements ont compris qu'il fallait qu'ils interviennent. »

Concernant la proposition d'une rencontre annuelle : « Cet appel au "dialogue" et la volonté d'une "rencontre annuelle", déclenchés sous les feux d'une pétition qui enfla chaque jour sont indécents : depuis des décennies nous nous faisons arracher les leurres, voire les cannes, depuis des décennies nos baines sont quotidiennement violées et sans arrêt dépouillées de leurs trésors vivants, et

pendant tout ce temps-là nous n'avons eu droit qu'aux "Dégage de là !" [...] Il est trop tard, Messieurs : l'océan se meurt, la ligne rouge est franchie. » « Quant à faire évoluer ensemble les pratiques, voire la réglementation, voici un aveu de faiblesse auquel vous ne nous avez pas habitués, vous qui réglez en maître sur la ressource marine, au sein de vos fameux comités fermés [...] »

« Toute liberté des adhérents »

Quant à l'APMC (Association des pêcheurs en mer de Capbreton), elle ajoute par communiqué : « L'APMC a révélé à ses membres l'existence de la pétition concernant la sauvegarde du bar et les a pareillement informés de la tenue de la réunion organisée à la demande des pêcheurs professionnels par le CRPM. Elle tient à préciser qu'elle n'a pas vocation à représenter ses adhérents, qui avaient toute liberté pour signer ou non la pétition, ni, a fortiori, les quelque 2 000 personnes qui l'ont signée à ce jour. »

« Aujourd'hui, certains semblent souhaiter s'engager dans la voie de la concertation, alors que, jamais jusqu'à ce jour, ils n'avaient fait le moindre pas, ni témoigné la moindre intention en faveur d'un début de dialogue avec les pêcheurs de loisir, dont le poids économique approche des 4 milliards d'euros au niveau national [...] » L'APMC reprend à son compte la position de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) : « La bande côtière doit faire l'objet de mesures de protection car c'est la zone de nourrissage et de croissance des poissons juvéniles. C'est de sa protection que dépend la durabilité de la pêche en général. »

Ch. L.